

# La question nationale dans le discours de leaders d'associations ethniques de la région de Montréal

Micheline Labelle, Gaétan Beaudet, Joseph Lévy and Francine Tardif

Number 20, 1993

Ethnicité et nationalismes. Nouveaux regards

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1002192ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1002192ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie - Université du Québec à Montréal

ISSN

0831-1048 (print)

1923-5771 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Labelle, M., Beaudet, G., Lévy, J. & Tardif, F. (1993). La question nationale dans le discours de leaders d'associations ethniques de la région de Montréal.

*Cahiers de recherche sociologique*, (20), 85–111.

<https://doi.org/10.7202/1002192ar>

Article abstract

This article has for its object the discourse of leaders of community associations (Italian, Jewish, Haitian and Lebanese) in the Montreal region bearing on the national question. These leaders are implicated in social and political action and contribute to the definition of particular identities and make demands based on ethnicity. This social construction of ethnicity and the political mobilisation based on ethnicity is part of the special context in Quebec marked by the national question. The discourse is analysed in reference to three themes: the linguistic question, identity references, political orientations. The interpretation bears on the theoretical reflexion on ethnicity as a political category for action, on the analysis made of the role of the state regarding the gestion of ethnicity in the Canadian and Quebecois contexts and on the relations of force between them.

## La question nationale dans le discours de leaders d'associations ethniques de la région de Montréal

---

Micheline LABELLE,  
Gaétan BEAUDET,  
Joseph LÉVY et  
Francine TARDIF

Les leaders des minorités ethniques constituées et ceux des groupes d'immigration récente prennent part à la construction du discours et des représentations relatifs aux catégories d'ethnicité, de "race" et de nation, ainsi qu'aux débats suscités par la gestion de la diversité ethnoculturelle québécoise<sup>1</sup>. À titre de représentants ou de porte-parole des communautés ethniques, ces leaders, engagés qu'ils sont dans l'action sociale et politique, contribuent à la définition d'identités particulières et sont porteurs de revendications, elles-mêmes fonction des rapports de force entre des ensembles sociaux dont les intérêts matériels, politiques et idéologiques divergent. Cette construction sociale de l'ethnicité, par ailleurs, participe d'un contexte sociétal où les représentations de la communauté et de la nation font problème, où les alignements politiques et idéologiques doivent tenir compte des obligations fédéralistes ou souverainistes des forces sociales — bref, d'un contexte marqué par la question nationale.

Analyser le discours des leaders interviewés apparaît d'autant plus nécessaire que plusieurs d'entre eux, parce qu'ils occupent une position stratégique dans des partis politiques ou dans les institutions publiques, influent incontestablement sur les enjeux du débat sur la question nationale. Nous avons dans ce but dégagé trois thèmes centraux: la question linguistique, les références identitaires, les orientations politiques. Nous avons cherché à interpréter les discours recueillis à

---

<sup>1</sup> M. Labelle, "Immigration, culture et question nationale", *Cahiers de recherche sociologique*, no 14, printemps 1990, p. 143-151; M. Labelle, *Modèles d'analyse sur l'ethnicité, l'identité raciale et le mouvement associatif*, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, Groupe de recherche sur l'immigration, les relations ethniques et le racisme, 1992.

partir des théories générales sur le renouveau de l'ethnicité et des analyses plus spécifiques de l'ethnicité canadienne et québécoise et de la question nationale<sup>2</sup>.

## 1 Modèles d'analyse de la question nationale et de la question ethnique

Dans les années soixante et soixante-dix, des nations amérindiennes et les tenants de ce que certains appellent le "mouvement du multiculturalisme"<sup>3</sup> ont remis en question l'hégémonie des structures politiques et de la culture anglo-canadienne. Selon plusieurs spécialistes canadiens, l'émergence du mouvement néo-nationaliste québécois des décennies 1960 et 1970 s'inscrit dans le courant général du renouveau de l'ethnicité<sup>4</sup>. Les revendications autonomistes ou souverainistes des Autochtones ou des Québécois sont parfois réduites à des revendications d'ordre ethnique et leur dimension nationale occultée. Warburton<sup>5</sup>, par contre, soutient que le paradigme dominant de l'étude des relations ethniques dans la sociologie canadienne a non seulement de la difficulté à abandonner les explications socio-biologisantes, mais tend à réifier l'ethnicité, à en masquer le caractère idéologique et politique et à voir dans les revendications politiques des Québécois une lutte ethnique et non nationale, comme c'est le cas dans l'espace théorique du marxisme.

Bourque et Duchastel, pour leur part, soulignent la nécessité d'analyser le Québec "comme un espace (social, régional, national) tout entier produit dans son rapport constitutif à l'État canadien"<sup>6</sup> et relie la question nationale à l'émergence de "blocs sociaux". Le discours politique vise donc "à la définition-représentation de l'espace, de la communauté et des rapports de force (intérieurs et extérieurs) en

---

<sup>2</sup> Ce thème s'inscrit dans le cadre d'une recherche plus globale sur le discours relatif aux enjeux de l'immigration, des relations interethniques et du racisme, de même que sur les divers aspects de l'intégration économique, politique et culturelle des communautés ethniques dans la société québécoise. La recherche s'intitule *Ethnicité et pluralisme: le discours de leaders d'associations ethniques de la région de Montréal* et a été subventionnée par l'Université du Québec à Montréal, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, la Fondation Thérèse-Casgrain et le ministère de la Citoyenneté et du Multiculturalisme.

<sup>3</sup> L. Driedger (dir.), *Ethnic Canada*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1987; K. Moodley, "Canadian Multiculturalism as Ideology", *Ethnic and Racial Studies*, vol. 6, no 3, 1983, p. 320-331; R.M. Bienvenue, J.E. Goldstein, *Ethnicity and Ethnic Relations in Canada*, Toronto, Butterworths, 1985; A. B. Anderson, J. Frideres, *Ethnicity in Canada. Theoretical Perspectives*, Toronto, Butterworths, 1981.

<sup>4</sup> D. Smith, *The Ethnic Revival in the Modern World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981.

<sup>5</sup> R. Warburton, *Towards a Synthesis of Theory on Ethnic Relations in Canada*, University of Victoria, Department of Sociology, 1989, texte ronéotypé.

<sup>6</sup> G. Bourque et J. Duchastel, "L'État canadien et les blocs sociaux", dans G. Boismenu et al. (dir.), *Espace régional et nation*, Montréal, Boréal, 1983, p. 134.

tant qu'il est produit et producteur d'un bloc social<sup>7</sup>". Dans ce contexte, dit Bourque<sup>8</sup>, la représentation de l'ensemble social est problématique, et ce de façon perpétuelle, autant pour les acteurs sociaux que pour les chercheurs en sciences humaines. De même, soutiennent Dumont et Harvey, cette représentation cherche à se structurer dans un espace circonscrit d'une culture particulière, au coeur d'une "réalité collective" spécifique en devenir, et révèle une identité québécoise incertaine<sup>9</sup>.

On peut noter que la sociologie québécoise de cette période n'a pas suffisamment tenu compte de l'articulation de la question ethnique et de la question nationale, non plus que du rôle politique joué par l'ethnicité et la différenciation ethnoculturelle<sup>10</sup>. Cette négligence s'explique par plusieurs facteurs: 1) les sociologues spécialistes de la question nationale ou de la question régionale, inspirés par une pensée de gauche radicale, ont abandonné à la sociologie des relations ethniques, d'inspiration fonctionnaliste, le champ du discours et de la théorisation sur les minorités et l'ethnicité; 2) il est difficile de s'extirper de la dualité francophone-anglophone et de soutenir que le Québec pluriel, bien que n'étant pas un État-nation, peut s'opposer aux visées hégémoniques du gouvernement fédéral en matière d'immigration, d'intégration et de langue; 3) la présence au Québec d'un phénomène de "complétude institutionnelle" (*institutional completeness*)<sup>11</sup>, plus accentué qu'ailleurs au Canada<sup>12</sup>, a eu un impact important

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 154.

<sup>8</sup> G. Bourque, "Société traditionnelle, société politique et sociologie québécoise 1945-1980", dans ce même numéro.

<sup>9</sup> F. Dumont et F. Harvey, "La recherche sur la culture", *Recherches sociographiques*, vol. 26, nos 1-2, 1985, p. 86.

<sup>10</sup> Voir la critique à ce propos dans M. Elbaz, "La question ethnique dans la sociologie québécoise: critiques et questions", *Anthropologie et sociétés*, vol. 7, no 2, 1983, p. 77-84; M. Labelle, "Question ethnique et question nationale", *Relations*, no 514, 1985, p. 247-249; M. Elbaz, "Les immigrants dans la cité: les sciences sociales et la question de l'Autre au Québec", Montréal, III<sup>e</sup> colloque du Regroupement québécois des sciences sociales, 1990; D. Juteau, "L'étude des relations ethniques dans la sociologie québécoise francophone", in I. Simon-Barouh, P.J. Simon (dir.), *Les étrangers dans la ville*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 23-41.

<sup>11</sup> Cette complétude institutionnelle s'évalue, selon les sociologues qui y font référence, par la vigueur des réseaux primaires et secondaires fondés sur l'appartenance ethnique, l'endogamie, la conservation de la langue d'origine, l'existence d'institutions religieuses, culturelles et éducatives, de quartiers distincts, d'associations volontaires et de média fondés et organisés autour de particularismes ethnoculturels, et par le fait que les communautés ethniques seraient des groupes de pression agissant dans le champ politique (R. Breton, W.W. Isajiw, W.E. Kalbach, J.G. Reitz, *Ethnic Identity and Equality*, Toronto, University of Toronto Press, 1990).

<sup>12</sup> P. Ancil, "Double majorité et multiplicité ethnoculturelle à Montréal", *Recherches sociographiques*, vol. 25, no 3, 1984, p. 441-456; M. Paillé, "Choix linguistiques des immigrants dans les trois provinces canadiennes les plus peuplées", *International Journal of Canadian Studies, Revue internationale d'études canadiennes*, no 3, 1991, p. 185-193.

sur le plan politique. Cette caractéristique s'explique pour beaucoup de chercheurs par la prégnance de la question nationale et par la particularité de certains flux migratoires qui sont à l'origine de la formation des minorités ethniques.

Cette notion de "complétude institutionnelle" est présentée dans le contexte canadien comme une composante de la solidarité, de la loyauté et de la cohésion ethnique<sup>13</sup>. Elle donne lieu à deux points de vue divergents sur la fonction de l'ethnicité, notamment dans le cas des associations à base ethnique. Pour les uns, les associations ethniques, parce qu'elles sont des institutions sociales intermédiaires susceptibles de créer un équilibre entre des intérêts multiples, favorisent l'assimilation ou l'intégration; pour les autres, chaque sous-société étant isolée sur le plan institutionnel, elles favorisent la ségrégation car, fonctionnant de façon parallèle, elles réduisent au minimum les contacts interpersonnels et institutionnels avec la majorité<sup>14</sup>. On peut supposer que deux grandes orientations sous-tendent et le mouvement associatif à vocation ethnique et la gestion étatique de la diversité ethnoculturelle dans une formation sociale: l'une reposant sur une logique universaliste d'intégration à la société globale (axée sur la participation orientée par des valeurs communes, l'idée de citoyenneté, etc.), l'autre sur une logique différencialiste d'intégration (axée sur les particularismes des groupes)<sup>15</sup>.

Cette segmentation ethnicisée des rapports sociaux que révèle l'étude de la "complétude institutionnelle" fait que le rapport des minorités ethniques à la société québécoise est marqué par l'ambiguïté des politiques ambiantes de gestion de la diversité ethnoculturelle qui la renforcent et la soutiennent. Plusieurs auteurs<sup>16</sup> ont tenté d'analyser la question de l'immigration et de l'intégration des minorités ethniques au Québec en insistant sur les contradictions entre les paliers gouvernementaux fédéral et provincial quant aux politiques liées à l'immigration, à

<sup>13</sup> E. N., Herberg, *Ethnic Groups in Canada. Adaptations and Transitions*, Toronto, Nelson Canada, 1989.

<sup>14</sup> U. Schoenberg, "Participation in Ethnic Associations: the Case of Immigrants in West Germany", *International Migration Review*, vol.19, 1985, p. 416-437.

<sup>15</sup> A. Finkelkraut, *La défaite de la pensée*, Paris, Gallimard, 1987; D. Schnapper, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard, 1991; G. Delannoi, P.A. Taguieff (dir.), *Théories du nationalisme. Nation, nationalité, ethnicité*, Paris, Éditions Kimé, 1991.

<sup>16</sup> S. Constantinides, "Ethnicité et pluralisme culturel", *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 14, no 54, 1985, p. 65-72; D. Gay, "Réflexions critiques sur les politiques ethniques du gouvernement fédéral canadien et du gouvernement du Québec", *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 14, no 54, 1985, p. 79-91; G. Godin, *Notes pour l'allocation de monsieur Gérald Godin ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration*, Winnipeg, Conférence fédérale-provinciale sur le multiculturalisme, 1985; N. Assimopoulos, J.E. Humblet, "Les immigrés et la question nationale: étude comparative des sociétés québécoise et wallonne", *Studi Emigrazione - Études migrations*, no 86, 1987, p. 155-186.

la langue et à la gestion de la diversité ethnoculturelle. Pour Juteau<sup>17</sup>, la question des minorités ethniques, réduites à une portion de dominés, se prête mieux à l'analyse lorsqu'on comprend que l'État fédéral et l'État provincial, "instruments des deux groupes ethniques dominants", gèrent les rapports sociaux ethniques dans le but de maintenir l'ordre socio-politique établi et donc la hiérarchisation ethnique existante. Fontaine et Shiose, quant à elles, avancent l'hypothèse que l'État québécois a institutionnalisé la catégorie politique de "communautés culturelles" et créé ainsi une frontière juridique et politique entre deux catégories de citoyens propageant "une idéologie différencialiste qui accompagne la fabrication étatique des communautés culturelles"<sup>18</sup>. Pour Crête et Zylberberg<sup>19</sup>, il y a une dissociation des référents "Canada" et "Québec" chez les élites politiques, une polysémie des référents accompagnant la communauté politique et l'extension progressive d'une souveraineté produisant une quasi-citoyenneté québécoise recoupant une citoyenneté canadienne formelle. Pour Labelle<sup>20</sup>, les contradictions entre les politiques d'immigration et les politiques linguistiques de l'État canadien et de l'État québécois sont sources de confusion dans la compréhension, par les minorités ethniques, de la question nationale, entraînent l'ambivalence de leur identification à la culture et à la société québécoise, et influent sur leur intégration sociale et politique dans les institutions publiques. Les minorités se voient, au bout du compte, vouées à être définies par un lexique ethnoculturel, à être victimes de politiques ethniques contradictoires et à être constamment exclues de la québécoité.

Ces modèles d'analyse n'épuisent pas les fonctions de l'ethnicité dans le champ politique québécois. Les concepts de bloc social hégémonique canadien, de mouvement social nationaliste québécois, d'alliances de classes et de fractions de classes sur lesquelles se fondent ces blocs<sup>21</sup> aident certainement à les comprendre.

<sup>17</sup> D. Juteau, "L'État et les immigrés: de l'immigration aux communautés culturelles", dans P. Guillaume, J. M. Lacroix et J. Zylberberg, *Minorités et État*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 35-50.

<sup>18</sup> L. Fontaine, Y. Shiose, "Ni Citoyens, ni Autres: la catégorie politique 'Communautés culturelles'", dans D. Colas, C. Emeri, J. Zylberberg (dir.), *Citoyenneté et nationalité. Perspectives en France et au Québec*, Paris, Presses universitaires de France, 1991, p. 435-443.

<sup>19</sup> J. Crête, J. Zylberberg, "Une problématique floue: l'autoreprésentation du citoyen au Québec", *ibid.*, p. 422-433.

<sup>20</sup> M. Labelle, 1990, *op. cit.*; M. Labelle, "Politique d'immigration, politique d'intégration, identité du Québec", dans *Les avis des spécialistes invités à répondre aux huit questions posées par la Commission*, Québec, Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, Document de travail numéro 4, 1991. M. Labelle, "Pluralité ethnoculturelle et pluralisme à l'heure de la souveraineté", dans A. Gagnon, F. Rocher, *Répliques aux détracteurs de la souveraineté du Québec*, Montréal, VLB, 1992, p. 315-328. M. Labelle, "Immigration, intégration et identité du Québec", *L'Action nationale*, vol. 82, no 1, 1992, p. 39-53.

<sup>21</sup> Bourque et Duchastel définissent la notion de bloc social "comme une alliance-hégémonisation entre des classes et des forces sociales dominantes et des classes

On peut en effet avancer que l'apparition dans le champ politique de nouveaux acteurs sociaux issus des minorités ethniques et agissant autour de l'ethnicité et de la race est concomitante de la Révolution tranquille, c'est-à-dire de cette période où les Canadiens français, se définissant de plus en plus comme Québécois, cherchent à se réappropriier l'espace économique, politique et culturel de leur territoire et formulent un projet d'État-nation. L'intervention de l'État fédéral par le biais des politiques de bilinguisme de 1969 et de multiculturalisme de 1971 renforce la constitution de deux blocs sociaux et régionaux antagonistes, l'un canadien, l'autre québécois (avec la loi 101 et les interventions spécifiques du Québec), et crée un espace politique au profit des communautés ethniques, qui s'alignent majoritairement sur les politiques fédérales.

La question de l'ethnicité au Québec apparaît donc en partie comme un effet de la stratégie politique fédérale, qui s'efforce de l'inscrire dans sa vision du multiculturalisme et qui encourage les minorités québécoises à affirmer leurs multiples particularismes. Confortées par l'échec du référendum de 1980, les fractions au pouvoir des groupes ethniques les mieux insérés dans la structure économique du Québec s'aligneront pour la plupart sur les forces dominantes régionales alliées au bloc au pouvoir (canadien) et se mobiliseront en créant des associations et des fédérations dont le discours politique sera conforme à cette perspective. L'ethnicité devient alors une catégorie politique<sup>22</sup> dans le contexte des rapports de force démographiques, économiques et politiques canadiens et québécois.

Compte tenu des contradictions de classe internes aux communautés et de la présence de groupes d'immigration plus sensibles à la question nationale<sup>23</sup>, les acteurs ethniques se répartiront dans les partis politiques ou les mouvements sociaux du Québec. Épousant une politique fédéraliste associée à une logique particulariste ou, au contraire, adoptant une position souverainiste liée à une perspective plus universaliste d'intégration à un État-nation en devenir, une minorité s'alignera, avec une lente progression, entre 1980 et 1992, sur le bloc social de tendance nationaliste, démontrant l'existence au sein même des

---

dominées qui produit une définition-représentation différencielle de l'espace et de la communauté, soit en produisant la nation dominante et son espace national, soit en produisant la nation dominée et son espace dit régional pour une nation dite minoritaire" (*op. cit.*, p. 133-134). Les auteurs admettent que les rapports entre bloc au pouvoir et blocs sociaux régionaux varient selon la période et la détermination structurelle de classe.

<sup>22</sup> D.Bell, "Ethnicity and Social Change", dans N. Glazer, D. P. Moynihan (dir.), *Ethnicity. Theory and Experience*, Cambridge et Londres, Harvard University Press, 1975, p. 141-174; R. Breton, *The Governance of Ethnic Communities*, New York, Greenwood Press, 1991.

<sup>23</sup> Cette sensibilité pourrait s'expliquer par les modalités de l'apparition ou de la non-apparition de l'État-nation dans leur pays d'origine, par les luttes de libération nationale ou contre des régimes dictatoriaux, ou des fractions de classe et des idéologies politiques des réfugiés qui ont composé les migrations au Canada et au Québec.

communautés ethniques d'intérêts contradictoires et faisant la preuve de leur hétérogénéité. Les débats autour des accords constitutionnels de Charlottetown montrent, par exemple, l'entrée en action d'une coalition (la Coalition des communautés juive, italienne et grecque) qui se prononce pour un fédéralisme renouvelé et s'aligne, au nom de particularismes ethniques dans le contexte québécois, sur le bloc social dominant au niveau canadien. On assiste par ailleurs à l'émergence d'un "Rassemblement des communautés culturelles pour le non" qui, s'alimentant à même des fractions minoritaires plus progressistes de communautés anciennes ou nouvelles (Québécois d'origine maghrébine, africaine, latino-américaine, haïtienne, etc.), souligne les réajustements ethniques à l'œuvre.

Parallèlement à cette émergence de l'ethnicité comme catégorie politique dans le contexte québécois, le mouvement national québécois tente, lui, de sortir du nationalisme de survie ethnique qui le caractérisait jusqu'ici, pour tenter de donner corps à un nationalisme territorial, universaliste et participatif (tous les habitants du territoire du Québec sont des Québécois et seront des citoyens québécois).

Il est donc possible, par l'analyse du discours des leaders de minorités ethniques, plus particulièrement en ce qui concerne les trois composantes essentielles de la question nationale (la langue, l'identité et les orientations politiques), de cerner la logique qui sous-tend la position fédéraliste de la nation dominante et celle, souverainiste, de la nation dominée. Ces logiques recouperont-elles la logique universaliste d'intégration à un État-nation québécois en devenir, ou la logique particulariste de l'État canadien quant à sa conception de la gestion de la diversité ethnoculturelle à l'œuvre dans sa politique du multiculturalisme? C'est ce que nous analyserons à présent<sup>24</sup>.

## 2 Méthodologie de la recherche et profil des leaders

La nature de notre objet, les discours des leaders, nous a conduits à adopter une approche qualitative fondée sur une enquête par entretiens en profondeur. Cette approche vise essentiellement à évaluer, par l'analyse de contenu, le degré d'élaboration et d'articulation des thèmes du discours et la diversité des points de

---

<sup>24</sup> L'analyse s'appuie sur les rapports de recherche de F. Tardif, G. Beaudet, *Les discours sur la question nationale: le cas des leaders d'origine italienne de la région de Montréal*, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, Rapport de recherche, 1992; F. Tardif, G. Beaudet, *Les discours sur la question nationale: le cas des leaders d'origine haïtienne de la région de Montréal*, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, Rapport de recherche, 1992; M. Therrien, G. Beaudet, *Les discours sur la question nationale: le cas des leaders juifs de la région de Montréal*, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, Rapport de recherche, 1992; G. Beaudet, *Les discours sur la question nationale: le cas des leaders d'origine libanaise de la région de Montréal*, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, Rapport de recherche, 1992.



vue, tout en gardant un certain contrôle, de par la saturation de l'information, sur les sources de variance du discours<sup>25</sup>. Une telle enquête posait d'emblée la question du choix des communautés elles-mêmes. Ont été retenues les communautés italienne et juive, haïtienne et libanaise, en fonction de leur poids démographique, de leur durée d'implantation, de la composition et du caractère de leurs vagues migratoires, de la visibilité socialement définie de leurs membres<sup>26</sup>, de leur intégration linguistique et de leur complétude institutionnelle (*institutional completeness*) variable<sup>27</sup>.

L'échantillon par choix raisonné regroupe des leaders d'associations ethniques des deux sexes, identifiés au moyen d'une "analyse basée sur la réputation"<sup>28</sup>. Dans une première phase, nous avons procédé à l'identification et à la sélection des institutions ethniques de la région de Montréal correspondant aux groupes choisis<sup>29</sup>. Dans une deuxième phase, grâce à des informateurs clés ou à des personnes ressources, nous avons identifié les leaders communautaires dont la

---

<sup>25</sup> Cette stratégie ne vise ni la représentativité du leadership communautaire ni celle du leadership dans son ensemble puisque le leadership communautaire ne constitue qu'une fraction de l'*intelligentsia organique* de chaque communauté. La recherche ne présente pas non plus une étude structurelle des associations.

<sup>26</sup> Emploi et Immigration Canada définit les minorités visibles comme des "personnes autres que les autochtones qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche et qui se reconnaissent comme telles auprès de leur employeur". Par ailleurs, dans une étude effectuée par Multiculturalisme et Citoyenneté Canada à partir des données du recensement de 1986 (*Les minorités visibles au Canada en 1986. Présentation graphique*, mars 1989), il est noté que "les groupes définis comme minorités visibles par la loi sont les Noirs et/ou les Antillais, les Chinois, les Sud-Asiatiques, les Arabes et les Ouest-Asiatiques, les Asiatiques du Sud-Est, les Latino-Américains et les individus originaires des îles du Pacifique". En 1992, les Libanais ont été ajoutés à cet ensemble racisé.

<sup>27</sup> M. Labelle, M. Therrien, J. Lévy, "Ethnicité et mouvement associatif. Perspectives de leaders d'associations ethniques de la région de Montréal", *Canadian Ethnic Studies*, à paraître.

<sup>28</sup> E. N. Herberg, *op. cit.*

<sup>29</sup> Les associations ethniques sont définies comme des regroupements volontaires d'individus identifiés soit à une communauté ethnique donnée, soit à un regroupement de communautés ethniques, possédant une structure organisationnelle, poursuivant des objectifs spécifiques de représentation des minorités ethniques et/ou racialisées, et reconnues dans leur communauté. Nous avons ainsi retenu les organismes dont la vocation est d'offrir des services et/ou de se porter à la défense d'intérêts politiques, économiques et socio-culturels de leur communauté ou d'un regroupement de communautés (voir L.-J. Dorais, *Les associations vietnamiennes à Montréal et l'adaptation des réfugiés*, Département d'anthropologie, Université Laval, Québec, 1990). Plusieurs sources ont servi à identifier ces associations (répertoires du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, de consulats, d'associations, informateurs clés dans chaque communauté).

participation et la reconnaissance sociale étaient jugées significatives<sup>30</sup>. Un premier critère de sélection tenait donc compte des responsabilités (membre d'un conseil d'administration, d'un comité consultatif, de comités ad hoc, etc.) assumées par les leaders et de leur influence au sein des organisations. Le second voulait assurer une représentation selon le sexe. La majorité des personnes choisies travaillent dans des organismes de leur propre communauté, même si nous avons retenu quelques personnes d'organismes pluriethniques ou d'organismes de consultation ou de concertation rattachés au secteur public ou parapublic de la société québécoise ou canadienne. Par ailleurs, les personnes interviewées ne l'ont pas été à titre de porte-parole de leur association ou de leur communauté d'origine mais en tant qu'intervenants, porteurs d'une dimension ethnique, du fait de leur fonction ou de leur rôle au sein de regroupements à vocation ethnique. Au cours de 1990 et de 1991, nous avons réalisé 83 entrevues.

La communauté italienne du Québec, qui compte aujourd'hui plus de 150 000 personnes, a construit un mouvement associatif fort et diversifié — plus de 400 organismes reconnus — identifié pour une bonne part à ses sources régionales d'immigration et dont certaines des associations d'entraide ont une envergure internationale. Elle a une autorité bien établie, et s'est constituée en groupe de pression à base ethnique à l'échelle du Québec et du Canada. Elle est intervenue dans le débat constitutionnel en 1992, au sein d'une coalition juive, italienne et grecque, en faveur d'un fédéralisme renouvelé.

La communauté juive du Québec compte près de 100 000 personnes. Comprenant deux sous-groupes dont les membres se définissent en fonction d'une identité religieuse ou ethnoculturelle spécifique, elle est en fait une communauté pluriethnique. Les Ashkénazes (majoritaires), anglophones par tradition, issus d'une immigration relativement ancienne, se distinguent des Sépharades d'Afrique du Nord, immigrés au cours des années 1960 et en majorité francophones. Non définie comme "minorité visible", cette communauté, dont les assises sont solidement implantées, est réputée posséder le niveau le plus élevé de cohésion et d'organisation sociale en Amérique du Nord. Forte d'une tradition communautaire unique — près de 400 organismes —, d'un leadership bien établi, elle s'est constituée en groupe de pression, avec ses fédérations québécoise et canadienne, dont la mobilisation identitaire varie: communauté juive, communauté culturelle, segment de la minorité "anglophone", etc.

La communauté haïtienne, qui regroupe plus de 50 000 personnes, est relativement récente, puisque les premiers immigrants sont arrivés à la fin des années 1960, la plus grande proportion d'entre eux s'étant établis au cours des années 1970 et 1980. Son insertion linguistique est en principe francophone, mais

---

<sup>30</sup> Selon la définition adoptée dans le cadre de cette recherche, les *leaders* sont des hommes et des femmes, définisseurs de situation et d'opinion, oeuvrant comme membres actifs et influents en vertu de postes de responsabilité occupés dans le cadre de regroupements communautaires à caractère ethnique ou du rôle informel qu'ils y jouent.

la réalité est plus complexe étant donné la dominance du créole dans les couches populaires. Définie comme minorité visible, elle est victime de "racisation", à l'instar des communautés haïtiennes de New York et de Miami, et établit donc des alliances avec les autres communautés "noires" anglophones de Montréal en vue de lutter contre le racisme et la discrimination. Elle comprend une cinquantaine d'associations, mais aucune fédération, et son importance est en voie de se renforcer sur une base ethnique et racisée.

La communauté libanaise de Montréal, dont l'arrivée date des années 1880, regroupe environ 30 000 personnes d'insertion francophone et anglophone (ce chiffre n'est qu'indicatif, il ne tient pas compte des Libanais nés à l'extérieur du Liban, ni des Québécois d'origine libanaise), et comporte plusieurs catégories religieuses et ethniques et un mouvement associatif plutôt faible, en comparaison des trois autres communautés étudiées, axé autour des confessions religieuses surtout, maronite, grecque orthodoxe, musulmane, etc. Une vingtaine d'organismes laïques et religieux existent dans la communauté. Définie comme minorité visible, parce que présumée "arabe", elle pose des questions particulières et nouvelles en matière d'identité nationale et ethnique, compte tenu de la complexité de la situation politique et du caractère de l'État-nation au Liban, complexité qui se répercute ici.

La plupart des leaders rencontrés proviennent de milieu urbain. Ceux d'origine italienne sont nés en Italie, à l'exception de deux d'entre eux nés au Canada et d'une autre née en France. Les Juifs rencontrés proviennent des États-Unis, de Pologne, d'Autriche, d'Allemagne de l'Ouest, de l'ex-Tchécoslovaquie, de France et du Maroc, à l'exception de six personnes nées au Canada de parents originaires d'Europe de l'Est. Les personnes interrogées d'origine haïtienne sont toutes nées en Haïti, et celles d'origine libanaise, au Liban, au Brésil, au Japon et en Israël, à l'exception des deux leaders nés au Canada.

Une majorité de personnes interrogées d'origine italienne proviennent de milieux populaires, et les Juifs sont issus pour la plupart de familles de la bourgeoisie industrielle ou commerçante (récente ou consolidée depuis plus d'une génération) et de la petite bourgeoisie professionnelle. Celles d'origine haïtienne proviennent pour la plupart des couches modestes et aisées de la petite bourgeoisie; certains sont d'origine paysanne ou issus de la bourgeoisie commerciale haïtienne. La plupart des leaders d'origine libanaise sont issus de la bourgeoisie (grands propriétaires terriens, grands commerçants, industriels) et de la petite bourgeoisie libanaise.

L'âge moyen des leaders est de 45 ans. La plupart ont au moins un diplôme universitaire. Ces leaders travaillent maintenant comme cadres ou salariés dans le secteur public de l'enseignement et des services, dans les organismes sans but lucratif ou les institutions de leur communauté, ou sont professionnels, industriels, commerçants, propriétaires d'entreprises de services ou d'immeubles. Ces caractéristiques confirment les données classiques selon lesquelles le leadership

serait lié à certaines ressources stratégiques — talent, connaissances linguistiques, revenu, éducation, habiletés politiques, crédibilité, réseaux de contacts, etc.<sup>31</sup>.

### 3 La dimension linguistique

Le discours sur la question linguistique met nettement en lumière l'influence des rapports particuliers établis au Québec entre le français et l'anglais sur les processus d'intégration linguistique des immigrants et de leurs descendants. Ainsi les leaders insistent sur les polarisations linguistiques qui mobilisent leurs communautés respectives; ils considèrent que la question de la langue est depuis toujours de nature politique au Québec et au Canada et que, bon gré mal gré, les immigrants sont obligés de prendre parti<sup>32</sup>.

Cette situation de "dualité linguistique" a favorisé chez certains groupes la forte conservation de la langue d'origine<sup>33</sup>. Ainsi la conservation de l'italien se conjugue avec un fort niveau de bilinguisme anglais-français, phénomène que les leaders attribuent à des raisons historiques: "fermeture" des écoles franco-catholiques aux immigrants<sup>34</sup>, longue prépondérance de l'anglais dans le marché du travail québécois, auxquelles s'ajoutent des motifs liés au désir de mobilité économique. Plusieurs insistent d'ailleurs sur la ghettoisation culturelle entraînée par ces pratiques.

Selon un leader ashkénaze, la formation de "ghettos d'or" au Québec a permis aux minorités de se développer librement et de conserver plus longtemps qu'ailleurs leur langue d'origine, réduisant la force du nationalisme canadien et renforçant le nationalisme québécois. Certains émettront même l'opinion que cela a encouragé le conservatisme politique et culturel de leur communauté. L'explication que les leaders interviewés donnent du rôle social et politique de l'ethnicité dans la société québécoise rejoint donc les analyses évoquées plus haut: la lutte historique pour l'hégémonie des deux peuples fondateurs a ouvert un espace dans lequel se sont glissés cette complétude institutionnelle, cette action politique et ce discours

<sup>31</sup> R. Breton, 1991, *op. cit.*, p. 66.

<sup>32</sup> J. Langlais, P. Laplante, J. Lévy, *Le Québec de demain et les communautés culturelles*, Montréal, Méridien, 1989.

<sup>33</sup> Pour plusieurs chercheurs, la conservation de la langue d'origine est une particularité des communautés ethniques du Québec (voir M. Paillé, *op. cit.*) et va de pair avec la complétude institutionnelle qui s'inscrit dans la question nationale. Ainsi les leaders de la communauté italienne reconnaissent que, de toutes les communautés italiennes à travers le monde, c'est la communauté de Montréal qui a le mieux conservé sa langue d'origine. En une formule lapidaire, l'un des leaders lie cette caractéristique à la situation particulière du Québec, rappelant le proverbe italien selon lequel "quand deux chiens se disputent, c'est le troisième qui gagne".

<sup>34</sup> D. Taddeo, R. Taras, *Le débat linguistique au Québec*, Montréal, PUM, 1987; C. Painchaud, R. Poulin, "Italianité, conflit linguistique et structure de pouvoir dans la communauté italo-québécoise", *Sociologie et sociétés*, vol. 15, no 2, p. 89-104.

ethnique, selon une logique particulariste d'intégration à la société québécoise et canadienne, les particularismes étant davantage affirmés ici qu'à Toronto.

Des leaders de chaque communauté notent aussi que malgré des changements certains, une hiérarchie des langues existe toujours au Québec. L'anglais est identifié historiquement à la langue du pouvoir économique et politique, et le demeure<sup>35</sup>. Les pratiques d'exclusion relative que la CECM a pratiquées dans le passé à l'égard des enfants d'immigrants sont aussi avancées pour expliquer la différence de prestige. S'y ajoutent la perception avant l'émigration du statut anglophone du Canada tout comme l'ignorance du fait français et de la question québécoise: "les immigrants viennent en Amérique où la géographie impose l'anglais". Enfin l'anglais est perçu comme langue de communication des diasporas, unissant les divers réseaux migratoires internationaux. Les leaders juifs signalent combien il est important de maintenir des liens très étroits avec leurs coreligionnaires des États-Unis et du reste du Canada pour s'assurer une protection collective et une identité en tant que peuple dispersé. Les leaders d'origine haïtienne participent d'une dynamique semblable<sup>36</sup>.

Les leaders francophones sépharades, haïtiens et libanais témoignent d'une tendance, surtout chez les jeunes, à utiliser davantage l'anglais que le français à l'extérieur de la maison. L'ambiance bilingue de Montréal, des institutions et des réseaux de la communauté juive et libanaise, l'identification de certains jeunes Haïtiens à la culture "black" américaine et au radicalisme noir, ne sont pas étrangers à cette dérive. Le fait qu'on perçoive les Noirs comme des anglophones et que l'on s'adresse spontanément à eux en anglais s'ajoute aux facteurs déjà évoqués.

Cependant, certains facteurs d'identification positive jouent en faveur du français. En effet, dans le pays d'origine de certains groupes comme les Sépharades du Maroc, les Haïtiens et une partie des Libanais, la langue française a un haut statut social. Cette identification se heurterait toutefois au statut du français québécois qui n'est pas une langue valorisée, du moins dans sa forme de langue parlée populaire. En deuxième lieu, tous s'accordent à dire qu'en vertu de l'évolution économique du Québec et des lois linguistiques, la position du français a changé: apprendre le français est devenu une nécessité. Certains avanceront que c'est plutôt la position du bilinguisme qui semble avoir changé, les jeunes anglophones devant en effet apprendre le français pour s'intégrer dans le marché du travail québécois.

---

<sup>35</sup> Ainsi dira un Ashkénaze: "Il y a une règle: le Juif parlait la langue du gouvernement qui l'a laissé entrer au pays. C'est une règle historique. Il faut s'approcher du pouvoir. Et je parle la langue du pouvoir." Abondant dans le même sens, plusieurs leaders d'origine italienne soulignent que les impératifs économiques sont extrêmement puissants et qu'il est "utopique de vouloir vivre en français seulement" et que si l'on doit "apprendre le turc pour manger, on apprendra le turc".

<sup>36</sup> M. Labelle et M. Therrien, "Le mouvement associatif haïtien au Québec et le discours des leaders", *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 5, no 2, 1992, p. 65-83.

Les positions idéologiques sur la loi 101 illustrent la reconnaissance d'une majorité francophone affirmée depuis la Révolution tranquille et avec laquelle il faut composer, compte tenu des nouveaux rapports de force politiques. Néanmoins, le débat se situe autour de la polarité droits individuels et droits collectifs, et les leaders voient difficilement dans la loi 101 un instrument capable d'imposer une norme universelle au Québec et de promouvoir une unité nationale apte à intégrer les immigrants et les minorités. Si la plupart reconnaissent qu'il importe de protéger le français et de réduire les frictions avec la majorité<sup>37</sup> par le respect des lois mises en place, plusieurs n'émettent pas moins de fortes réserves à l'égard des lois linguistiques et de l'unilinguisme officiel français. Au nom de la protection des droits individuels d'expression, ils défendent en fait les droits collectifs d'une communauté imaginaire construite autour de la langue, soit la "minorité anglo-québécoise"<sup>38</sup> constituée en fait de groupes ethniques aux intérêts divers. De l'avis de quelques leaders, le Québec se serait épargné bien des problèmes en adoptant des décennies plus tôt la loi 101 et en envoyant ainsi un message clair aux immigrants et notamment aux Italiens. Vivre en paix semble être l'objectif dominant pour l'ensemble des leaders rencontrés; ils ne veulent plus se trouver au centre de controverses comme par le passé. Le nouveau discours public de la communauté italienne est, selon une femme qui citait le mémoire déposé par le Congrès national des Italo-Canadiens à la Commission Bélanger-Campeau, que "la communauté italienne est là pour rester"; alors, "on s'adaptera".

Une prémisses, commune aux Juifs ashkénazes et sépharades ressort des témoignages recueillis: la langue ne représenterait pas un point d'ancrage essentiel de l'identité juive<sup>39</sup>. Pour certains, il s'ensuit que si la langue et la culture ne sont pas obligatoirement liées, le maintien de la culture québécoise ne passe pas nécessairement par l'unilinguisme français. Pour d'autres cette position permettrait aussi à la communauté ashkénaze de passer plus facilement au français. Plusieurs Sépharades, qui ont dû se coller à l'élite ashkénaze pour affirmer la spécificité de

---

<sup>37</sup> Plusieurs leaders d'origine italienne ont toujours en mémoire les événements de Saint-Léonard (1967-1968) alors que les débats autour de la liberté du choix de la langue d'enseignement avaient suscité des affrontements, parfois violents, entre la population d'origine italienne et les francophones (voir D. Taddeo, R. Taras, *op. cit.*; P. Cappon, *Conflits entre les Néo-Canadiens et les francophones de Montréal*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974; C. Painchaud, R. Poulin, *Les Italiens au Québec*, Hull, Critiques et Asticou, 1988.

<sup>38</sup> Voir J. Legault, *L'invention d'une minorité. Les Anglo-Québécois*, Montréal, Boréal, 1992.

<sup>39</sup> Soulignons ici que parmi les groupes linguistiques au Québec dont la part relative dépasse celle de l'ensemble de la population du Québec dans la population canadienne, nous retrouvons deux langues concernant la communauté juive: l'hébreu (31%) et le yiddish (40%) (M. Baillargeon, *Langue maternelle: importance des populations linguistiques du Québec et de la région de Montréal en 1986*, Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1988, p. 4). Rappelons, par ailleurs, que le mémoire du Congrès juif canadien soumis à la Commission Bélanger-Campeau en 1990 se positionnait essentiellement autour des langues anglaise et française.

leurs institutions communautaires<sup>40</sup> estiment que la législation qui impose le français comme seule langue officielle au Québec est considérée comme chose normale et nécessaire dans une communauté dont les membres non seulement parlent français à leur arrivée, mais tiennent en haute estime le français. Du côté ashkénaze, plusieurs sont d'avis que le fait français au Québec, après avoir suscité une "crise d'adaptation", est reconnu "dans la communauté". À preuve, le tournant pris par le Congrès juif canadien (région de Montréal) à la fin des années quatre-vingt, et les effets produits par ses nouvelles orientations. Lorsque cet organisme de représentation politique, central pour la communauté juive du Canada, a décidé de reconnaître les orientations politiques du Québec, notamment l'affirmation de son identité francophone, les membres de la communauté juive qui avaient jusqu'alors fonctionné essentiellement en anglais se sont vus confrontés à une situation nouvelle, génératrice de tensions et d'anxiété, en particulier dans le cas des personnes issues de migrations plus anciennes. Une partie de la communauté juive anglophone s'est dressée d'ailleurs contre l'imposition de la langue française, se sentant brimée dans ses droits individuels d'expression et en conflit avec une approche qui privilégie la protection des droits collectifs de la majorité francophone.

C'est chez les leaders d'origine haïtienne et libanaise que l'on trouve le plus net appui à la loi 101. Les caractéristiques générales de l'intégration linguistique expliquent probablement pourquoi, contrairement à d'autres communautés, la communauté haïtienne a très peu réagi aux débats soulevés par la législation linguistique québécoise. Plus encore, que ce soit pour des "motifs émotifs" de sympathie pour la cause du Québec, ou bien parce que la primauté du français est perçue comme "normale" ou que le français favorise les Haïtiens qui le maîtrisent généralement bien, les membres de cette communauté apparaissent même plutôt favorables à la loi 101. Toutefois, et même si la majorité des leaders interviewés se sont personnellement déclarés en faveur de la loi 101, leurs propos laissent apparaître certaines insatisfactions, elles-mêmes révélatrices des tensions qui traversent la communauté. Ainsi, la nécessité d'améliorer sensiblement l'intégration économique des membres de la communauté rend certains leaders particulièrement sensibles à l'importance d'une connaissance suffisante de l'anglais.

Mais c'est dans le discours sur les tensions relatives à la législation linguistique que se révèlent les rapports conflictuels au sein de la communauté noire. En effet, même si certaines personnes interviewées se sont montrées soucieuses de voir aussi respecter les droits de la minorité noire anglophone, plusieurs témoignent des contradictions internes entre la communauté noire anglophone et la communauté haïtienne, lorsque leurs groupes de pression expriment des revendications et se manifestent sur le plan politique, comme

---

<sup>40</sup> J. Lévy, L. Ouaknine, " Les institutions communautaires des Juifs marocains à Montréal", in J.C. Lasry, C. Tapia (dir.), *Les Juifs du Maghreb. Diasporas contemporaines*, Montréal et Paris, Les Presses de l'Université de Montréal et L'Harmattan, 1989, p. 55-78.

l'illustrent les querelles intestines de la Ligue des Noirs du Québec autour du référendum d'octobre 1992.

L'appui des leaders d'origine libanaise à la loi 101 se fonde sur divers arguments: le choix du Québec comme nouveau pays, le fait qu'on y parle français ou la volonté de protection du français en Amérique du Nord. Ce soutien n'est cependant pas total et plusieurs émettent des réserves lorsqu'il est question de la tolérance de l'anglais. Ils préconisent alors un bilinguisme nuancé et avancent les raisons suivantes: présence des deux langues au Québec, nécessité de l'anglais dans la sphère professionnelle, sentiment que la langue est un outil de communication et non une composante de l'identité nationale. C'est là un discours paradoxal qui tente de dégager des "accommodements" entre la nécessité de la loi 101 et la vision d'un Québec bilingue. La référence au pluralisme linguistique pratiqué au Liban est présente, certains leaders de la nouvelle immigration évoquant le nationalisme attaché à la défense de la langue arabe dans le contexte libanais.

On observe donc, en ce qui concerne la question linguistique, une polarisation, une tension du discours entre la politique fédérale du bilinguisme et la politique québécoise de l'unilinguisme français. Les leaders qui font directement appel à l'idée de nation à construire, à la question nationale, sont minoritaires; le courant dominant se porte plutôt sur les "accommodements" nécessaires avec la "majorité francophone", tout en s'alimentant profondément à la polarisation de l'idéologie de la défense des droits individuels et celle des droits collectifs des Canadiens français.

#### 4 La dimension identitaire

La spécificité des modes d'intégration à la société québécoise apparaît également dans le discours autour de la dimension identitaire et ethnoculturelle, dimension analysée à l'aide des trois catégories de l'auto-identification ethnique, de la terminologie des relations interethniques et des définitions d'une culture québécoise. Le discours dominant chez les leaders témoigne de l'ethnisation des rapports sociaux au Québec. En effet, la référence à une identité nationale québécoise y est absente. Le Québec y apparaît tout au plus comme une société distincte à majorité culturelle francophone, où les diverses communautés, au même titre que la "communauté francophone", s'identifient d'abord sur une base ethnique, avec le soutien de l'État fédéral et de l'État québécois. Cette perception confirme les données des sondages<sup>41</sup> et des travaux de la Commission Bélanger-Campeau (1990)<sup>42</sup>.

---

<sup>41</sup> Selon un sondage effectué en 1989 auprès de 1200 ménages montréalais, 94 pour cent des personnes interrogées d'origine haïtienne, 78 pour cent de celles d'origine arabe (qui incluent les Libanais), 68 pour cent de celles d'origine italienne s'identifient exclusivement ou partiellement à leur groupe ethnique d'origine. L'auteur en conclut que le sentiment d'appartenance ethnique est très fort au Québec (G. Deschamps, *Les communautés culturelles: identification ethnique, rapports avec la société francophone*



En matière d'identification ethnique, le discours des leaders renvoie à une multiplicité de références. Certains définissent exclusivement leur identité personnelle à partir de leur origine nationale ou religieuse alors que d'autres se situent par rapport au Canada ou au Québec. Dans certains cas, les références identitaires sont plus complexes, voire difficiles à unifier. La diversité des axes identitaires des immigrants et de leurs descendants, et l'influence du milieu sur les processus identitaires, sont des phénomènes bien connus en sociologie. Elles prennent cependant une coloration particulière au Québec, comme en témoignent les réflexions de quelques leaders, nettement sensibles à la signification politique de leurs propos. Ainsi, certains perçoivent bien les différences de connotation, et les conséquences qu'elles entraînent, entre "Canadien ou Québécois d'origine italienne" ou "Canadien ou Québécois d'origine juive"<sup>43</sup>. On note cependant que certains leaders ont refusé de s'identifier, mettant l'accent sur leur crainte des catégorisations, des "généralisations ethniques", des étiquettes raciales.

Plusieurs insistent aussi sur la difficulté d'être reconnus comme Québécois à part entière, le milieu social environnant s'avérant ici déterminer dans une large mesure le processus identitaire. Le fait de s'affirmer comme Québécois n'est pas suffisant pour être considéré comme tel, l'"étiquetage" ethnique étant répandu au Québec.

---

*et compétence et usages linguistiques*, Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1990).

<sup>42</sup> Par ailleurs, dans le cadre des travaux de la Commission Bélanger-Campeau (1990), la Commission d'étude sur les affaires afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté souligne: "Le pourcentage d'anglophones et d'allophones se disant 'Québécois' stagnait à un niveau très bas: 9 pour cent dans le premier cas et 5 pour cent dans le second; près de 60 pour cent des membres des deux groupes se sentaient surtout 'Canadiens' (Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté, *L'avenir politique et constitutionnel du Québec*, Assemblée nationale, p. 9).

<sup>43</sup> Les Juifs apparaissent comme le groupe dont la conservation des valeurs culturelles et l'identité ethnique propre se maintiennent de la façon la plus accentuée génération après génération (R. Breton, W.W. Isajiw, W.E. Kalbach, J.G. Reitz, *op. cit.* p. 82). Ainsi le mémoire du Congrès juif canadien à la Commission Bélanger-Campeau récuse l'opposition entre les termes de "Québécois pure laine" ou "Québécois de vieille souche" et "les autres", et souligne que l'on peut "être Juifs, Québécois et Canadiens sans difficultés et sans contradictions" (Congrès juif canadien (région du Québec), en collaboration avec les Services communautaires juifs de Montréal et la Communauté sépharade du Québec, *Mémoire présenté à la Commission élargie sur l'avenir constitutionnel du Québec*, Montréal, 1990, p.4). Le discours tenu par les leaders confirme ces propos (voir M. Elbaz, "Les immigrants dans la cité: les sciences sociales et la question de l'Autre au Québec", Montréal, IIIe Colloque du Regroupement québécois des sciences sociales, 1990; D.J. Elazar, H.M. Waller, *Maintaining Consensus. The Canadian Jewish Polity in the Postwar World*, The Jerusalem Center for Public Affairs, University Press of America, 1990).

Pour les leaders, la terminologie utilisée dans le discours public et médiatique témoigne à la fois de l'importance des enjeux sous-tendus par le choix qu'implique un vocabulaire sociétal quant aux questions interethniques et interculturelles ainsi que de la difficulté de nommer correctement une réalité politiquement chargée. On reconnaît par là que le vocabulaire utilisé n'est pas neutre sur le plan politique: il reflète les contradictions entre les "discours officiels" gouvernementaux prônant une identité canadienne ou québécoise et la nécessité de nommer les différences ethnoculturelles, processus qui échappe au contrôle et à l'influence des communautés ethniques elles-mêmes. Toutefois, s'il est vrai qu'il est difficile de trouver un terme pour nommer les immigrants et leurs descendants, il est tout aussi difficile de définir qui est "Québécois" puisque le Québec aurait été peuplé par des vagues successives d'immigration. Ce refus de la notion de deux peuples fondateurs, et son corollaire selon lequel "on est tous immigrants", est une constante chez les représentants des communautés juive et italienne. L'absence des catégories de nation, de peuple, ainsi que la faible référence à la notion de société distincte sont aussi à souligner.

La majorité des leaders des quatre communautés rejettent par ailleurs les termes "minorité visible", "ethnie", "allophone", "Néo-Canadien", etc., pour retenir avec quelque hésitation le terme de "Québécois d'origine...". On évoque ici le danger de promouvoir les différences ethniques et d'utiliser des catégorisations qui seront perçues comme définitives. La "façon hypocrite" avec laquelle les références à l'ethnicité sont parfois évoquées (quand il y a un problème) ou tuées (quand les choses vont bien) soulève aussi des critiques. Certains vont jusqu'à souhaiter voir disparaître l'ensemble des termes en usage afin d'éliminer les distinctions qui empêchent l'intégration pleine et entière à la société québécoise.

Cependant, pour certains leaders de la communauté haïtienne, le "besoin de nommer la réalité" impose l'utilisation de termes comme "minorités visibles" qui, comme le souligne l'un d'eux, correspond à une réalité vécue. Pour quelques leaders, l'usage de ces termes possède une fonction importante dans la détermination des stratégies de revendication, la notion de "minorité visible" servant alors à appuyer les demandes de subventions offertes par les programmes gouvernementaux.

Les représentations de la culture québécoise évoquées par les leaders renvoient souvent à une vision psycho-sociologisante ou culturaliste: l'on énumère des traits de mentalité particuliers aux Canadiens français et l'on cherche à dégager des traits de culture, comme la chanson québécoise, la cuisine, etc. Une vision historiciste et politique où l'on renvoie à l'histoire, à la langue comme indices de répression, à l'affirmation nationale des Canadiens français, à la Révolution tranquille et à la construction de l'État québécois, est aussi présente, mais reste minoritaire dans chaque groupe d'interviewés. On note également le sentiment que la culture québécoise est à construire, en fonction de l'apport de toutes les cultures et en fonction des rapports de force entre les groupes, surtout dans la région de Montréal. Quelle que soit la perspective adoptée, les leaders soulignent que la culture

québécoise ne constitue pas un pôle d'identification pour les immigrants et qu'elle a une faible capacité d'intégration, certains affirmant "ne l'avoir jamais vue".

## 5 Les orientations politiques sur la question nationale

La question des politiques ethniques de l'État fédéral et québécois, les orientations politiques sur la question nationale, le caractère politique de l'ethnicité au Québec et son impact dans le débat constitutionnel constituent un des thèmes majeurs des interviews. Le discours des leaders sur les idéologies et les politiques ethniques proposées par les divers paliers gouvernementaux<sup>44</sup> montre que la question des idéologies d'intégration soulève des problèmes fondamentaux au plan politique<sup>45</sup>.

Les conclusions d'un sondage de la revue *Multiculturalisme et Citoyenneté Canada* selon lesquelles "quatre personnes sur cinq sont d'avis que le multiculturalisme joue un rôle essentiel en favorisant l'unification du pays<sup>46</sup>" ne semblent pas être totalement partagées par les leaders qui dénoncent la confusion de la terminologie officielle des relations ethniques. Plusieurs ne font pas de distinctions claires entre la politique du multiculturalisme et du bilinguisme du gouvernement fédéral et la politique d'intégration actuelle du Québec axée sur la

---

<sup>44</sup> À savoir la politique fédérale du multiculturalisme et du bilinguisme canadien, la politique de convergence culturelle du Parti québécois énoncée dans *Autant de façons d'être Québécois*, en 1981; et l'interculturalisme, associé davantage à une idéologie ambiante, la politique d'immigration et d'intégration du gouvernement actuel, énoncée dans *Au Québec. Pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, 1990 (4 tomes), n'étant pas encore officiellement mise sur la place publique, au moment d'une partie du terrain.

<sup>45</sup> Par exemple, la Fédération de la presse italo-canadienne affirme devant la Commission Bélanger-Campeau que "sans s'en apercevoir, le gouvernement d'Ottawa a infiltré entre nous un virus camouflé sous le nom de multiculturalisme" (Fédération de la presse italo-canadienne, *Mémoire pour la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec*, 1990, p. 1), du moins sous sa forme actuelle. La Fédération ajoute qu'Ottawa utilise sa politique pour diviser et ainsi mieux établir sa suprématie. Par ailleurs, le Congrès national des Italo-Canadiens et la FILEF demandent à la Commission que l'on assure pleinement la promotion des objectifs d'intégration et que l'on reconnaisse le Québec comme une société à caractère interculturel (Congrès national des Italo-Canadiens (région Québec), FILEF, *Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec*, 1990). Tout en faisant référence à la diversité culturelle qui compose le Québec actuel et à la préservation des droits acquis par la communauté juive, les prémisses centrales du mémoire soumis par le Congrès juif canadien à la Commission Bélanger-Campeau rappellent en particulier les "valeurs de liberté individuelle et d'égalité devant la loi" (*op. cit.*, p. 1), selon la Charte des droits et libertés du Canada.

<sup>46</sup> "Une enquête sur les attitudes", *Ensemble*, vol. 1, no 2, 1992, p. 5.

notion d'interculturalisme. Quant à la politique de convergence culturelle, elle est encore moins connue.

Plusieurs arguments en faveur du multiculturalisme se dégagent des discours recueillis. Cette politique respecte la diversité ethnoculturelle canadienne, efface en partie la notion de peuples fondateurs et soutient le bilinguisme. En revanche, elle n'encourage pas la pleine participation et l'intégration à la société québécoise. Surtout véhiculée dans les communautés juive et italienne, qui constituent des groupes de soutien privilégiés du gouvernement fédéral en échange de subventions, elle entretient la différence et la renomme constamment. De plus, pour plusieurs, il est anormal que l'État subventionne des activités liées au maintien de l'ethnicité qui appartiennent essentiellement à la sphère privée.

La politique de convergence culturelle suscite quelques réactions mitigées. Selon certains, il est normal de reconnaître la présence de la culture québécoise d'accueil, mais pour d'autres, il s'agit d'une politique assimilationniste à peine déguisée. La perspective interculturaliste fait également l'objet d'attaques. Tout en reconnaissant souvent que les cultures sont égales et constituent un apport, certains font valoir que cette notion encourage le culturalisme des politiques québécoises et renonce à une véritable perspective d'intégration. Pour quelques leaders d'origine italienne, le rapprochement interculturel (et les subventions qui le soutiennent) chercherait à noyer les revendications des anciennes communautés. D'autres croient qu'il ne devrait pas exister de distinction entre les différents groupes de la société québécoise ou canadienne et privilégient donc la participation pleine et entière à l'ensemble des institutions québécoises — ce qui n'est pas encore le cas. Ces mêmes personnes soulignent les limites de l'insertion des membres des minorités dans les instances publiques au plan de la représentation et de la participation réelle aux prises de décision. Ils dénoncent une situation où trop souvent les membres des minorités n'ont qu'un rôle consultatif (comités consultatifs des municipalités, des ministères, des commissions scolaires, etc.) et non décisionnel. Si, pour certains, les conseils ou les comités consultatifs sur les relations ethniques et raciales constituent une plate-forme publique importante, un lieu d'expression des minorités, de sensibilisation à leurs besoins ou de formation pour les leaders, pour d'autres ces instances font l'objet de nombreuses critiques: ils sont "une façade", du "gaspillage", "*a buzz word*", "un bras politique du pouvoir en place à des fins de contrôle social", "un pansement". On leur reproche d'être le fait des petites élites ethniques non représentatives, de contribuer à la ghettoïsation, car ils n'ont pas de représentants de la majorité francophone et sont sans pouvoirs réels. Au service du statu quo, ils sont utilisés à des fins électorales et ne favorisent donc pas l'intégration et la participation universelle, c'est-à-dire axée sur des objectifs communs. Une minorité de leaders va jusqu'à proposer d'ailleurs l'abolition du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec et son remplacement par une structure de coordination entre les divers ministères pour s'occuper des questions d'immigration, par exemple un Conseil supérieur de

l'intégration, pour en finir avec la désignation de groupes spécifiques, comme les "communautés culturelles"<sup>47</sup>.

Les personnes interrogées dénoncent l'intervention de l'État dans les processus de sélection et de nomination à certains postes de pouvoir ou de prestige, l'attribution de subventions, la complicité dans la racialisation du discours (les Noirs, les "minorités visibles"), l'incorporation des leaders des classes dominantes dans les réseaux de la majorité (où ils défendent le statu quo), la récupération, la cooptation, car les organismes des leaders deviennent partie d'un système interorganisationnel agissant autour des questions liées à l'ethnicité ou à la race<sup>48</sup>.

Le thème relié aux comportements et aux orientations politiques suscite aussi de nombreuses réactions. Le bloc social canadien a ses alliés régionaux dans l'espace québécois et son influence se fait sentir fortement dans les communautés ethniques, au niveau des partis politiques, dans la mesure où il a réussi à légitimer la supériorité morale et politique de son discours en le fondant sur les concepts suivants: respect des droits et libertés, respect du pluralisme culturel (le multiculturalisme), défense du fédéralisme et donc méfiance à l'égard du nationalisme et de ses excès appréhendés. Construire une logique universaliste d'intégration autour d'une identité nationale (un projet d'État-nation) est donc très problématique au Québec. Le projet risque d'être perçu comme une tentative d'assimilation et utilisé contre les particularismes ethnoculturels — logique sanctionnée par le fédéral.

Les leaders d'origine italienne reconnaissent que la communauté italienne constitue une population captive pour le Parti libéral: de 75 à 90 pour cent des membres de leur communauté adhèreraient à une option libérale et fédéraliste. Cette forte allégeance s'expliquerait par des raisons historiques: le Parti libéral est perçu comme le parti qui a dans le passé ouvert les portes aux immigrants et accueilli les réfugiés. C'est aussi le parti qui a mis sur pied les programmes sociaux au Québec. Les stratégies politiciennes ne sont pas non plus étrangères à cet engouement. Ainsi, en reconnaissant dans sa constitution une représentation des communautés culturelles au conseil d'administration du parti au niveau provincial, en confiant à des membres d'origine italienne des postes de responsabilité, en nommant certains au Sénat, en créant des programmes spécifiques d'emploi, ou en pratiquant une politique d'adjudication de contrats aux entrepreneurs, on a favorisé une allégeance certaine. "Farouchement anti-indépendantiste" (selon un témoin)<sup>49</sup>, la

<sup>47</sup> M. Labelle, M. Therrien, J. Lévy, 1993, *op. cit.*

<sup>48</sup> Voir R. Breton, 1991, *op. cit.*

<sup>49</sup> En ce qui concerne les questions constitutionnelles, rappelons que le Congrès italo-canadien, la FILEF et la CIBPA (Association des gens d'affaires et professionnels italo-canadiens) prennent position, devant la Commission Bélanger-Campeau, pour le maintien de l'unité canadienne, tout en se disant ouvert à des aménagements selon les intérêts du Québec (*Un avenir prospère*, mémoire présenté à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, 1990, p. 10; Congrès national des Italo-

grande majorité de la communauté italienne oppose de fortes "résistances à l'encontre du Parti québécois", que certains associaient, à une époque désormais révolue, au "terrorisme" et au "communisme". Plusieurs perçoivent cependant une évolution certaine au plan de la participation politique, évolution à laquelle la majorité se montre d'ailleurs très favorable. Ainsi, on note au niveau provincial des changements manifestes dans la dynamique interne des partis politiques, la présence de candidats d'origine italienne dans d'autres partis que le Parti libéral et, enfin, l'adhésion d'une minorité de gens d'affaires au Parti québécois, la gauche lui étant acquise depuis plus longtemps. Les percées encore faibles en faveur du Parti québécois ou du Parti Égalité, traduisent ce glissement, plus perceptible chez les jeunes dont les opinions politiques pourraient diverger nettement de celles de la grande majorité des membres de la communauté italienne.

Les tendances du vote de la communauté juive sont similaires à celles de la communauté italienne. La grande majorité des leaders de la communauté juive est d'avis que 90 pour cent de la population juive est d'allégeance libérale, tant au niveau provincial que fédéral, et que le fédéralisme a la faveur de la quasi-totalité des membres de la communauté. Cet appui au fédéralisme s'explique à la fois par les alliances de classe de la bourgeoisie juive avec le bloc social fédéraliste canadien et par l'expérience historique des communautés juives qui, en Europe, et à un moindre degré au Maroc, ont souffert des excès nationalistes dont ils craignent la résurgence au Québec. Cela peut expliquer pourquoi l'adhésion au Parti québécois a toujours été minoritaire<sup>50</sup>. On peut aussi déceler un durcissement du comportement de l'électorat juif. Les changements qui ont eu lieu et dont le plus significatif est la percée du Parti Égalité (surtout dans le comté d'Arcy McGee où le chef de ce parti a été élu) ont atténué le caractère monolithique du vote communautaire, sans le renouveler. Mais, rappelant les contradictions idéologiques et politiques internes et les différences entre Sépharades et Ashkénazes, certains leaders insistent sur le fait que le discours de la communauté n'est monolithique ni sur les questions du sionisme, d'Israël et de la situation au Moyen-Orient, ni sur les questions politiques internes, à preuve les positions de certains leaders sépharades sur la question nationale au Québec ou la loi 101. Ainsi dans la

---

Canadiens, FILEF, *op. cit.*, p. 9-10). Selon un sondage CROP, 68 pour cent des membres de la communauté italienne se disent en faveur du fédéralisme, 2 pour cent en faveur de la souveraineté et 25 pour cent se disent indécis. Néanmoins, toujours selon ce sondage, seulement 11 pour cent des personnes interrogées d'origine italienne ont identifié la peur de la souveraineté comme étant un problème spécifique à leur communauté (G. Leblanc, "Seuls 5% des immigrants en faveur de la souveraineté", *La Presse*, 16 juin 1992, p. 1-2). À la suite au référendum du 26 octobre 1992, Pierre Drouilly estime que le vote des communautés ethniques a pu difficilement dépasser 15 pour cent en faveur du Non ("Ethnie et référendum, *La Presse*, 31 octobre 1992), mais fait l'hypothèse que la communauté italienne est celle où le vote souverainiste aurait fait le plus de progrès depuis 1980.

<sup>50</sup> Voir l'analyse du nationalisme québécois et de la communauté juive par D. J. Elazar, H.M. Waller, *op. cit.*

communauté sépharade où le courant pro-fédéraliste est majoritaire, un nombre croissant de Sépharades sont favorables au Parti québécois.

La question constitutionnelle est, de l'avis de la plupart des leaders interrogés, une des préoccupations majeures de la communauté juive. Cette question est devenue, avec la création du Comité tripartite et la formation de la Coalition des communautés grecque, italienne et juive, un objet prioritaire de discussions dans la communauté<sup>51</sup>. Les perceptions des leaders juifs interrogés sur l'avenir du Québec diffèrent considérablement. Les leaders ashkénazes témoignent des opinions des membres de leur communauté qui vont du rejet de la souveraineté, par peur historique du nationalisme, à une position d'accommodement en cas de changements. Les leaders sépharades disent que les membres de leur communauté sont moins effrayés par la perspective de la souveraineté; ils assurent qu'une majorité des leurs sont favorables à un Québec français à l'intérieur du Canada et que la position souverainiste a progressé dans leurs rangs depuis le référendum de 1980.

Plusieurs leaders reconnaissent le caractère fractionné du vote haïtien, sans pouvoir en décrire les tendances réelles. Quelques-uns insistent sur le grand nombre d'abstentions chez les citoyens d'origine haïtienne alors que d'autres soutiennent que leur participation est très élevée, surtout chez les plus âgés. Certains jugent que le vote haïtien va dans le sens du fédéralisme. L'un d'eux y voit la conséquence du soutien apporté par des personnalités haïtiennes au Parti conservateur, mais on l'explique en général par les campagnes de propagande et de peur qui jettent le doute sur la place des immigrants dans un Québec souverain ou sur l'instabilité économique qui s'ensuivrait, tout en tentant de culpabiliser ceux qui se rallieraient à l'option souverainiste. Pour d'autres, au contraire, c'est plutôt le Parti québécois qui recueille non seulement le vote des intellectuels (ce que presque tous les leaders reconnaissent) mais aussi celui de la majorité de la communauté haïtienne<sup>52</sup>.

---

<sup>51</sup> Dans leur mémoire à la Commission sur l'avenir du Québec, le Congrès juif canadien, les Services communautaires juifs et la Communauté sépharade du Québec se prononcent en faveur du maintien de l'unité canadienne, tout en se déclarant ouverts "à tout changement, à toute réforme du système fédéral, mais une réduction drastique, ou a fortiori l'élimination des liens constitutionnels avec le reste du Canada, ne trouverait que très peu de soutien au sein de la communauté juive" (*op. cit.*, p. 2). Un récent sondage du Congrès juif canadien auprès des communautés ashkénaze et sépharade au Québec, dont fait mention le journal *La Presse*, "a révélé que les premiers appuyaient la souveraineté dans une proportion de 1,4 p. cent contre 17,1 p. cent pour les seconds" (G. Leblanc, *op. cit.*).

<sup>52</sup> Le sondage CROP mentionné plus haut révèle, en ce qui concerne la catégorie des "Noirs francophones" — celle-ci comprenant sans nul doute majoritairement des membres de la communauté haïtienne —, que 57 pour cent des personnes interrogées se prononcent en faveur du fédéralisme, 12 pour cent en faveur de la souveraineté et 16 pour cent sont indécis (G. Leblanc, *op. cit.*).

Sans cacher leur sympathie pour la souveraineté du Québec, plusieurs ont exprimé un certain ressentiment envers le Parti québécois à qui on reproche, notamment, de consacrer moins d'efforts à l'endroit des immigrants que ne le fait le Parti libéral, opinion fréquente dans les autres groupes d'interviewés. Il est aussi perçu comme cherchant à "faire figure de parti ethniquement québécois" et de n'attirer que les "petits bourgeois". Chez d'autres, le ressentiment vient de ne pas être reconnu comme "Québécois" à part entière, malgré une bonne connaissance du français, une "sympathie naturelle" des Haïtiens pour la cause du Québec liée à une certaine sensibilité historique pour les luttes de libération nationale, ce que l'on retrouve dans d'autres communautés installées récemment.

Le vote haïtien aurait connu une réelle évolution, se diversifiant de plus en plus à la suite d'un meilleur ancrage dans la société québécoise, du charisme de René Lévesque (souligné par plusieurs leaders), de la perception d'une solidarité historique, etc. D'autres enfin ont signalé que l'électorat d'origine haïtienne est de plus en plus sollicité, favorisant peut-être une plus grande mobilisation.

Les leaders d'origine libanaise interrogés constatent aussi une diversification du vote. Même si le Parti libéral du Québec obtient encore un très fort pourcentage de voix, une minorité vote pour le Parti québécois, surtout chez les jeunes. Le vote "libéral", en particulier celui des descendants d'anciens immigrants, parmi les anglophones qui font partie de la bourgeoisie commerçante et industrielle, vise à soutenir le fédéralisme<sup>53</sup>. Si par rapport à la question constitutionnelle, ces descendants de l'ancienne immigration sont fédéralistes, les leaders identifient certains courants au sein de l'immigration des années soixante-dix et quatre-vingt plus portés à s'identifier au Québec, sans être indépendantistes pour autant. Une minorité serait prête à envisager la souveraineté, tout en disant préférer l'unité canadienne afin d'éviter l'américanisation ou l'aggravation des problèmes économiques. Certains associent en effet la question nationale au nationalisme arabe au Proche-Orient et au Moyen-Orient, l'un des leaders allant même jusqu'à comparer la situation des Chiites du Liban à celle des Canadiens français.

Le discours sur l'ethnicité comme catégorie politique dans le contexte québécois tourne, quant à lui, autour de trois positions. Selon la plupart des leaders, les communautés ethniques ne représentent pas encore une véritable force politique, une troisième voie, un bloc ethnique, car elles sont trop différentes et incapables de surmonter leurs divisions internes et de définir des intérêts communs

---

<sup>53</sup> Le mémoire de l'Association canadienne syrienne libanaise du Québec à la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir constitutionnel du Québec prend position en faveur du fédéralisme canadien, se disant favorable à une réforme du système "qui saura reconnaître les intérêts particuliers du Québec". "Toutefois, cet exercice doit (...) amener à 'réorganiser' le Canada, non pas à 'balkaniser' le pays (...) Et pour y arriver le Québec devra éviter de s'embarrasser d'une structure isolationniste" (*Mémoire soumis à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnelle du Québec*, Montréal, 1990, p. 17).



(par exemple sur les droits des minorités, les programmes d'accès à l'égalité en emploi, l'antiracisme), alors que le vote ethnique serait déjà une réalité dans certaines circonscriptions. Toutefois une minorité estime que les communautés ethniques formeront, dans un proche avenir, une force politique avec laquelle il faudra compter. De l'avis de deux importants leaders du Parti libéral, par exemple, il est même possible d'envisager qu'elles en viennent à remplacer le bloc anglophone sur la scène politique québécoise. La Coalition juive, italienne, grecque pour un fédéralisme renouvelé servirait d'amorce à un tel réalignement.

L'évaluation de l'identification à la nation peut se mesurer par l'importance de la citoyenneté. À cet égard on note, tout comme dans les autres dimensions, à la fois des convergences et des divergences entre les discours des leaders, tant sur la question de la citoyenneté canadienne que sur celle de la citoyenneté québécoise. Dans la communauté italienne, la citoyenneté canadienne ne jouit pas toujours d'une très grande valeur symbolique. Elle répondrait plutôt à des exigences d'ordre politique, comme l'exercice du droit de vote. Au moment des entrevues, et jusqu'à très récemment, l'Italie ne reconnaissait pas la double citoyenneté. Quelques leaders se disaient alors largement en accord avec les pressions exercées par les communautés italiennes à travers le monde pour faire changer la situation<sup>54</sup>. Selon les leaders juifs, acquérir la citoyenneté canadienne revêt une signification profonde pour une majorité de Juifs qui ont développé un sentiment d'appartenance et d'allégeance au Canada, tout en maintenant une relation affective non contradictoire avec Israël, référent spirituel. Les leaders d'origine haïtienne expliquent l'ambivalence que suscite l'acquisition d'une citoyenneté autre qu'haïtienne et rappellent que la constitution haïtienne de 1986, non amendable pour une période de dix ans, ne reconnaît pas la double nationalité. Certains leaders mettent l'accent sur le fait que la naturalisation aurait, au sein de la communauté, un caractère à la fois instrumental (sécurité de résidence, d'emploi, facilité sur le marché du travail) et symbolique (prestige du passeport, "droits et devoirs", "participation", signe d'intégration). Les descendants de l'ancienne immigration libanaise, quant à eux, auraient pratiquement tous renoncé à la citoyenneté libanaise, même s'ils y ont droit en vertu d'une entente entre le Canada et le Liban. La citoyenneté canadienne serait pour les immigrants récents une formalité qui permet d'obtenir à un passeport canadien, plus respecté que le passeport libanais.

L'éventualité d'une citoyenneté québécoise, question nouvelle, ne susciterait pas d'inquiétude particulière dans la communauté italienne ou libanaise, selon les leaders interviewés. Pour les leaders juifs, cette question se rattache à celle du nationalisme québécois et son respect des droits de la personne et des minorités, mais une majorité des membres de cette communauté se sentirait davantage en sécurité dans un Québec souverain si ce dernier conservait des liens importants avec

<sup>54</sup> Une nouvelle loi, adoptée par le Parlement italien le 17 août 1992, permet maintenant à toute personne ayant déjà eu la citoyenneté italienne de la récupérer et aux émigrants d'Italie de la conserver même s'ils obtiennent la citoyenneté de leur nouveau pays d'installation.

le Canada. Dans la communauté haïtienne, quelques leaders mentionnent que la possibilité d'une citoyenneté québécoise ne fait pas l'objet de débats, mais certains évoquent la peur d'être "refoulés" advenant l'indépendance et s'inquiètent des modalités d'acquisition d'une citoyenneté québécoise et de ses répercussions sur leur citoyenneté canadienne.

## Conclusion

L'analyse du discours sur la question nationale révèle que les leaders hésitent entre la position fédéraliste d'un bloc social hégémonique canadien et celle d'un bloc social souverainiste québécois. Sur le plan politique, la vision dominante est celle d'un fédéralisme en partie renouvelé, laissant place à une autonomie plus grande pour le Québec. Mais on voit également émerger un bloc minoritaire souverainiste au sein des communautés respectives, comme l'assurent plusieurs leaders interviewés. Ceux-là, dans l'ensemble, ont très bien saisi la recomposition des rapports de force qui s'effectue dans l'espace canadien et s'y adaptent de plus en plus en intervenant à titre d'acteurs sociaux significatifs. L'existence d'une coalition politique des minorités ethniques, même si elle est souhaitée par certains, est perçue à tout le moins comme problématique, compte tenu des dissensions non seulement internes mais externes (rapports socio-économiques, positions linguistiques, périodes d'immigration, racisme, etc.). Sur la question linguistique, même s'ils acceptent la loi 101, les leaders demeurent très ferme sur l'importance du bilinguisme, non seulement individuel mais aussi institutionnel.

En ce qui concerne l'opposition entre conception universaliste et conception particulariste d'intégration à la société globale, les leaders dénoncent la confusion qui règne tant dans le discours politique que dans les médias. Cependant, tout en revendiquant la construction d'une nouvelle identité québécoise pour pallier l'excès d'ethnisation liée à la complétude institutionnelle, les leaders sont partagés, même si beaucoup s'en accommodent sans difficulté, entre la référence au pays d'origine (réel ou mythique) et la référence identitaire née de l'immigration et de l'ethnisation qu'elle produit. Ce brouillage identitaire est d'autant plus fort que le concept de nation ne domine pas le lexique politique québécois. Certes les leaders revendiquent la participation à la création d'une nouvelle identité québécoise, conçue comme très différente de l'identité québécoise exclusivement associée aux "Canadiens français". Mais paradoxalement, ils véhiculent une vision ethniciante de la culture québécoise. Tout en reconnaissant certains droits historiques aux porteurs de cette culture, ils dénoncent les rapports d'exclusion que manifeste la dichotomie Nous (les Québécois)/ les Autres (les "ethniques"), empêchant ainsi l'intégration plus profonde des immigrants au sein des membres des vieilles communautés.

Cette étude révèle à cet égard les profondes contradictions qui sous-tendent le rapport entre la société globale et les groupes ethniques, du moins tels que les perçoivent et les interprètent les leaders insérés dans des associations de la région de

Montréal. À un moment historique où le Québec se prépare à demander plus d'autonomie, sinon sa souveraineté, il semble important d'associer plus étroitement les groupes ethnoculturels et leurs leaders aux débats sur les enjeux auxquels est confrontée la société québécoise dans la définition de son identité et de son avenir.

Micheline LABELLE,  
Gaétan BEAUDET,  
Joseph LÉVY et  
Francine TARDIF  
Département de sociologie  
Université du Québec à Montréal

### Résumé

Cet article porte sur le discours de leaders d'associations communautaires (italiennes, juives, haïtiennes et libanaises) de la région de Montréal sur la question nationale. Engagés qu'ils sont dans l'action sociale et politique, ces leaders contribuent à la définition d'identités particulières et sont porteurs de revendications basées sur l'ethnicité. Cette construction sociale de l'ethnicité et la mobilisation identitaire autour d'enjeux politiques participent d'un contexte sociétal particulier marqué par la question nationale.

Le discours est analysé autour de trois thèmes: la question linguistique, les références identitaires, les orientations politiques. L'interprétation renvoie au rôle de l'ethnicité, comme catégorie politique, au rôle de l'État dans la gestion de l'ethnicité et aux rapports de force entre blocs sociaux souverainistes et fédéralistes dans le contexte canadien et québécois.

Mots-clés: ethnicité, identité, question nationale, question linguistique, particularismes, universalisme, blocs sociaux, fédéralisme, souveraineté, citoyenneté.

### Summary

This article has for its object the discourse of leaders of community associations (Italian, Jewish, Haitian and Lebanese) in the Montreal region bearing on the national question. These leaders are implicated in social and political action and contribute to the definition of particular identities and make demands based on ethnicity. This social construction of ethnicity and the political mobilisation based on ethnicity is part of the special context in Quebec marked by the national question.

The discourse is analysed in reference to three themes: the linguistic question, identity references, political orientations. The interpretation bears on the theoretical reflexion on ethnicity as a political category for action, on the analysis made of the

role of the state regarding the gestion of ethnicity in the Canadian and Quebecois contexts and on the relations of force between them.

**Key-words:** ethnicity, identity, national question, linguistic question, particularities, universally, social block, federalism, sovereignty, citizenship.

### Resumen

Este artículo trata acerca del discurso de los líderes de asociaciones comunitarias (italianas, judías, haitianas y libanesas) de la región de Montreal a propósito de la cuestión nacional. Comprometidos con la acción social y política, estos líderes contribuyen a la definición de identidades particulares y son portadores de reivindicaciones basadas en la etnicidad. Esta construcción social de la etnicidad, así como la movilización identitaria en torno a cuestiones políticas, se inscriben en un contexto societal particular marcado por la cuestión nacional.

El discurso es analizado en función de tres temas: la cuestión lingüística, las referencias identitarias y las orientaciones políticas. La interpretación remite al rol de la etnicidad como categoría política, al rol del Estado en la gestión de la etnicidad y a las relaciones de fuerza entre bloques sociales soberanistas y federalistas en el contexto canadiense y quebequense.

**Palabras claves:** etnicidad, identidad, cuestión nacional, cuestión lingüística, particularismos, universalismo, bloques sociales, federalismo, soberanía, ciudadanía.